

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation :
08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
08 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance : Marc LANDSHEERE

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gyslène THIBAUDEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Nathalie LEROUX a donné pouvoir à Emmanuel HAMON, Gyslène THIBAUDEAU a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE.

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON.
Monsieur BAILLEUX Thierry arrivé à 20h04

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

RAPPORTEUR : MARIE-ANGE MARGUERITE

Délibération 2023-CULT-09-02

Annexe 6 :  projet de règlement intérieur modifié + projet de convention bénévoles (2 documents)

Certaines évolutions constatées depuis l'ouverture de la médiathèque en 2018 nécessitent aujourd'hui de proposer une mise à jour permettant une optimisation et une sécurisation du service de lecture public.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Actualisation des horaires d'ouverture de la médiathèque (modification des horaires à partir de sept 2021)
- Actualisation de la charte multimédia (matériels proposés et conditions d'utilisation), qui est désormais annexée au règlement intérieur.

Par ailleurs, il est également proposé une convention liant la collectivité aux bénévoles qui participent activement et grandement à la vie quotidienne de la médiathèque.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 20 novembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** le règlement modifié tel qu'annexé à la présente délibération.
- ▶ **APPROUVE** le projet de convention pour les bénévoles tel qu'annexé à la présente délibération.
- ▶ **DIT QUE** ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.
- ▶ **CHARGE** le maire ou un adjoint de sa bonne exécution.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 18 décembre 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

